

ACTUALITÉ

Le diagnostic agricole pour prendre en compte les exploitations au sein des documents d'urbanisme

La Chambre d'agriculture est engagée dans la réalisation d'un diagnostic agricole dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté d'agglomération de Caen la Mer. Actuellement, neuf permanences se sont déroulées, assurées par la Chambre, afin de rencontrer chaque exploitant du territoire et d'instaurer un dialogue avec

les élus de Caen la Mer. En effet, pour lancer la réalisation d'un PLU(i), il est essentiel pour la collectivité de connaître l'activité agricole sur son territoire ainsi que ses enjeux. Des enjeux tels que la préservation des espaces agricoles, par un zonage approprié (zone agricole) et une consommation foncière limitée, ou encore la prise en compte des besoins des exploitants

pour le développement de leurs activités ou leur installation, par un règlement d'urbanisme adapté.

Cette démarche sera également mise en œuvre par la Chambre d'agriculture sur le territoire d'Honfleur-Beuzeville à partir de septembre.

Benjamin BOUTIN
02 31 70 25 42

benjamin.boutin@normandie.chambagri.fr

Brèves de session du 29 juin 2021

Actualité, budget et évolution des modes de consommation alimentaire avec focus sur l'agriculture biologique ont rythmé la session. Prises de parole, témoignages et interactivité en conséquence ! Retour sur l'essentiel :

Actualité

Sdage 2022-2027 : l'ensemble des décisions administratives liées à l'eau relève de ce futur schéma et la consultation est de mise. L'assemblée a émis un avis défavorable jugeant notamment le projet trop prescriptif et déconnecté des réalités économiques.

Plan de Gestion des Risques d'Inondation 2022-2027 : avis défavorable également prononcé au vu de l'absence de dispositions spécifiques en matière d'indemnisation des dommages subis par l'agriculture.

Tuberculose bovine : au-delà des réunions d'information organisées pour les éleveurs, des mesures sont mises en place comme l'avancement de la campagne de prophylaxie et l'extension du zonage, l'identification et la régulation de la faune sauvage.

Budget

Une situation qui reste saine, résultant d'une activité soutenue, d'une bonne

maîtrise des charges et d'arbitrages pris dès que nécessaire. Le projet de transfert de l'antenne Plaine à horizon automne 2022 peut en conséquence être conduit.

L'évolution des modes de consommation alimentaire

avec focus spécifique sur l'agriculture biologique, tel était le thème de session en phase avec l'actualité. La crise sanitaire a révélé un intérêt croissant du consommateur pour les produits locaux, frais et de saison. La crise a-t-elle été un amplificateur de ces tendances ou un simple élément conjoncturel ? Quelle place pour les circuits courts, le e-commerce, les produits issus de l'agriculture biologique ? Quelle rentabilité pour les producteurs ?

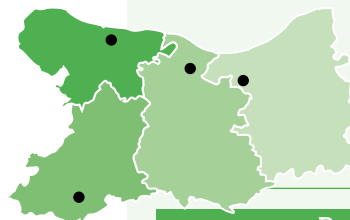
Un agro-économiste, des producteurs engagés en AB, circuits courts ou filières longues, et des opérateurs économiques de l'aval ont apporté leurs témoignages. L'ambition de la loi Egalim fixe un objectif national de 20 % minimum de produits

AB en restauration collective. Le chiffre d'affaire AB alimentaire affiche une croissance de 15 à 20 % /an. Mais quid de la progression de l'offre ? Localement et à date, le Calvados compte 550 exploitations qui occupent + de 8 % de la SAU, dédiés principalement à l'élevage bovins -lait et viande- et à la production cidricole. Les producteurs concernés partagent des motivations et affichent leur satisfaction liée aux résultats économiques en soulignant toutefois le caractère déterminant des aides.

Le principe du maintien des aides dans la durée pose alors question. En parallèle, les acteurs de l'aval connaissent un développement significatif à l'image de Biocoop, fort de ses 700 magasins et qui affiche sa volonté de poursuivre sa conquête sur le territoire national. Affaire à suivre en termes de répartition de la valeur ajoutée !

Elisabeth Pirat
02 31 70 25 18

elisabeth.pirat@normandie.chambagri.fr



Bessin

JURIDIQUE

Contrôle des structures : un nouveau cadre régional

La loi d'avenir de 2014 a modifié les règles du contrôle des structures en imposant qu'elles soient définies au niveau régional. Un premier arrêté préfectoral sur la Basse-Normandie était donc entré en vigueur le 26 mai 2016 pour 5 ans. Un nouvel arrêté préfectoral sur la Normandie a donc été signé le 19 mars 2021 et entré en application le 27 mars.

Toutes les demandes d'autorisation d'exploiter déposées depuis cette date sont donc soumises aux nouvelles dispositions. Plusieurs changements ont été opérés.

Les seuils de contrôle sont une surface de **70 ha** sur toute la région (sans changement et avec des équivalents selon les productions) et un éloignement de **10 km** à vol d'oiseau entre les parcelles et le siège d'exploitation.

S'agissant des règles de priorité en cas de demandes concurrentes, elles sont passées de 11 à 8. Ces **8 priorités** regroupent cependant des sous-priorités. Un changement dans l'ordre des priorités a été réalisé. La priorité 1 est passée de l'installation à titre principal du conjoint à la

restructuration parcelle inférieure à 70 ha. Viennent ensuite différentes installations, puis les consolidations d'exploitation, des installations au-delà du seuil de 210 ha, les agrandissements de sociétés sans associés exploitants et enfin la reprise de terres par leur acquéreur initial suite au retrait des biens de la vente après une préemption SAFER avec révision de prix.

En cas de demandes concurrentes, les règles de priorité s'appliquent avec également une analyse de **l'intérêt économique et environnemental** de l'opération en cas de priorité équivalente. 8 critères d'appréciation de cet intérêt ont été définis avec pour chacun un coefficient spécifique de notation.

En raison de ces changements, les formulaires de demande ont évolué pour prendre en compte les critères économiques et environnementaux. Ils sont disponibles sur le site de la DRAAF de Normandie ou sur simple demande.

Céline DUREUIL-BOULLIER

02 31 70 25 43

celine.dureuil-boullier@normandie.chambagri.fr

ENTREPRISE

ANP et Pacte BBEA : 2 appels à projets pour financer vos projets

Le nouvel appel à **projet Agriculture Normande Performante (ANP)** est ouvert du 1er juin au 30 septembre 2021. Il permet le soutien aux investissements nécessaires à l'adaptation et modernisation des structures agricoles (bâtiments, matériels, mises aux normes). Suite à la révision des critères de sélection des dossiers sur 2021 et 2022, le dispositif d'aides est plus ouvert et, au-delà des systèmes d'élevage, il est rendu aussi accessible aux productions végétale, horticole, légumière et les élevages hors sol.

Pour les filières animales, une autre possibilité d'aides existe via la Plan de relance : **l'appel à projet « Biosécurité et bien-être animal » (BBEA)**, avec dépôt des dossiers du 1er mai au 31 août 2021 pour celui en cours. Ce dispositif concerne :

- tout projet de bâtiment neuf en

agriculture biologique ou ouvrant un accès à des espaces de plein air ou extérieurs,

- tout projet dont 100% des investissements sont en lien avec l'amélioration de la biosécurité et du bien-être animal (une liste des investissements pris en compte dans ce cadre est fournie),
- tout projet global dont au moins 50% des investissements relèvent de la biosécurité et du bien-être animal.

Pour bien identifier le dispositif adapté à votre projet, contactez le conseiller d'entreprise de votre secteur.

Barbara Lebrun

02 31 70 25 03

barbara.lebrun@normandie.chambagri.fr

L'antenne Chambre de Bayeux vous ouvre ses portes

Agriculteurs du Bessin, le **10 septembre** notre antenne de Bayeux vous ouvrira ses portes, de 9h30 à 17h. Conseillers et élus répondront à vos questions. Ainsi, si vous avez un projet d'installation, de transmission, de bâtiment, d'évolution de système... vous pourrez échanger avec un conseiller spécialisé.



Quelles démarches ? Quels outils ? Quels financements ? Quelles implications juridiques ? Réglementaires ?

Nos conseillers sont informés des opportunités et des risques dans les domaines en lien avec votre exploitation. Si vous vous posez des questions techniques (culture, élevage, agronomie, AB, circuits courts) ou encore organisationnelles (emploi, statut, droit du travail), cette journée est pour vous. Vous pourrez également faire un point réglementaire - registre phytosanitaire, cahier d'épandage, plan d'épandage, plan prévisionnel de fumure... – vous assurer que vous êtes à jour ou découvrir les outils pour vous faciliter la tâche.

Par ailleurs, il existe un bon nombre d'opportunités que ce soit à l'échelle du Bessin qu'à une échelle plus globale. Vous vous intéressez au bas-carbone, à la plantation des haies, à la certification Haute Valeur Environnementale (HVE) en lien avec la future PAC ? Nous serons là pour vous informer des dernières évolutions.

Un spécialiste sera également présent pour **vous informer sur la future PAC** : quelles évolutions, quels impacts pressentis selon les systèmes, quelles opportunités...

Nous vous donnons rendez-vous le 10 septembre. Pour faciliter l'organisation et éviter les temps d'attente, l'inscription est fortement conseillée par téléphone au 02 31 51 66 33.

Julien Daurios

02 31 51 66 31

julien.daurios@normandie.chambagri.fr

Bocage

Connaissez-vous Inter Bio Normandie Services ?

Inter Bio Normandie Services (IBNS) est une coopérative de producteurs bio normands organisés pour approvisionner la restauration collective de la région. Elle livre les cuisines centrales, restaurants scolaires, lycées, collèges, restaurants commerciaux, crèches...

Elle a un ancrage important dans le Calvados, lieu de naissance de la coopérative, et notamment dans les locaux de Vire de la Chambre d'agriculture depuis 2012.

En quelques chiffres, IBNS c'est 1300 références locales, 60 fournisseurs, 211 sites de restauration partenaires, 30% de son activité dans le Calvados, 10 familles de produits (légumes, fruits, prod. laitiers, pains, œufs, viandes, épicerie...), 250 T de produits vendus en 2020,



Clément Gogol, fromager bio à la Ferme de la Quesne (76) est co-gérant d'IBNS avec Dominique Gosselin, boulanger bio à la SCOP La Falue (14)

Dans le Bocage virois, IBNS livre entre autres :

- lycée agricole de Vire : pains (Bellifonpain, Paysan Boulanger à Bellefontaine, 50),
- lycée Marie Curie de Vire : yaourts fermiers (L'Herbe Autrement, Vassy, 14),
- RPI de St Jean le blanc : volailles et pommes de terre (Les Hauts d'Escures, St Jean le blanc, 14),
- ville de Vire : légumes (EARL les 4 saisons, La Graverie, 14),
- intercom de la Valdallière : épicerie,
- lycée Jean Mermoz de Vire : produits cidricoles (Les Vergers de Ducy, 14),

Pour en savoir plus et commander en ligne : www.mangerbioenormandie.fr.

Sabine Pepin
02 31 69 89 56

mangerbioenormandie.services@gmail.com

Pays d'Auge

La PAC 2023 se dessine

Le Parlement européen et le Conseil de l'UE sont parvenus à un accord sur la réforme de la PAC approuvée par les ministres de l'agriculture le lundi 28 juin. Il devra ensuite être adoptée par le Parlement. Les nouvelles règles de la PAC devraient être applicables à partir du 1er janvier 2023. Focus sur les éco dispositifs.



Le paiement vert disparaît mais la nouvelle conditionnalité intégrera ses 3 règles avec quelques évolutions : maintien des prairies permanentes, diversité des cultures et part de 4% de Surfaces d'Intérêt Environnemental (SIE) non productives (hors couverts).

Parmi les premiers arbitrages, la création d'un écorégime français à 2 niveaux d'aide par hectare et 3 voies d'accès :

- non-labour des prairies permanentes, diversification des cultures, et couverture végétale de l'inter-rang en cultures pérennes,
- certification en agriculture biologique et HVE au niveau supérieur, d'autres certifications environnementales au niveau inférieur (bas-carbone, etc.),
- respecter un pourcentage de la surface en Infrastructures Agro-Écologiques (IAE), comme les haies ou les jachères. Avec un bonus IAE, pour les 2 premières voies d'accès.

Par ailleurs, une **refonte des aides animales bovines** - ABA, ABL - est à l'étude. Elle pourrait évoluer vers une aide à l'UGB (avec un critère d'âge), probablement plafonnée à un nombre d'UGB.

Dès que nous aurons des informations supplémentaires, nous vous informerons afin que vous puissiez prendre vos décisions en connaissance de cause en 2022.

Beatrice Rodts
02 31 31 87 65

beatrice.rodts@normandie.chambagri.fr

Plaine

Alimentation locale sur Cœur de Nacre

La communauté de communes Cœur de Nacre a pour ambition de développer les circuits-courts sur son territoire. S'inscrivant dans la dynamique du Projet Alimentaire Territorial (PAT) mené depuis 2017 par le pôle métropolitain Caen Normandie Métropole en partenariat avec l'AUCAME (Agence d'Urbanisme de Caen Normandie Métropole) et la Chambre d'agriculture, la démarche a pour objectif de travailler les liens entre producteurs et consommateurs, et d'assurer une alimentation locale, saine et durable.



À la suite d'une rencontre entre élus de Cœur de Nacre et de la Chambre d'agriculture, réalisée en décembre 2020, la communauté de communes a ainsi fait part de sa volonté de mettre en marche les projets suivants :

- le développement d'une cuisine centrale approvisionnée localement, afin d'assurer les repas auprès des cantines scolaires des douze communes du territoire, actuellement gérées par des sociétés de restauration prestataires,
- le développement d'un magasin de produits locaux.

Le recrutement d'une stagiaire a permis à la communauté de communes d'initier au mois de juin une étude de faisabilité pour ces deux projets. En parallèle et dès la rentrée, la Chambre d'agriculture qui intervient en tant qu'accompagnatrice, va travailler à la réalisation d'un diagnostic de l'offre alimentaire locale, afin de recenser les producteurs susceptibles de prendre part au projet et intéressés par la démarche.

Elodie Hardy-Métayer
02 31 70 25 63

elodie.hardy-metayer@normandie.chambagri.fr



FORMATION

Je prépare l'avenir, je développe mes compétences



Participez aux formations organisées par la Chambre d'agriculture.

Certification HVE : valider le niveau 1 et préparer les niveaux 2 et 3 - FMD

Je valide ma certification environnementale de niveau 1 pour réduire les contrôles.

Je me prépare pour HVE2 et HVE3.

2j : 17 et 24 septembre à BAYEUX + FMD

Emeline LEGROS

02 31 51 66 46

Dresser mon chien de troupeau - Perfectionnement

J'améliore ma technique de dressage.

2j : 14 septembre et 4 novembre à

ROULLOURS

Ou 9 septembre et 19 octobre au ROBILLARD

Céline PORET (Vire)

07 85 44 43 99

Peggy MALBRANCHE (Lisieux)

02 31 31 87 67

Découvrir les applications des médecines alternatives en élevage

Je cherche à utiliser des produits naturels pour soigner mes animaux, mais je ne sais pas vers quoi me tourner.

27 septembre à VIRE

Céline PORET

07 85 44 43 99

Informez-vous, inscrivez-vous sur :

normandie.chambres-agriculture.fr

● rubrique formation.

Premiers secours : savoir intervenir

Comment se comporter en cas d'accident humain dans votre exploitation et intervenir efficacement.

1j : 19 octobre à LISIEUX

Peggy MALBRANCHE

02 31 31 87 67

OBSALIM – Observer pour mieux alimenter - Initiation

J'identifie des symptômes pour adapter l'alimentation de mes bovins.

2j : 21 octobre et 14 décembre à LISIEUX

Peggy MALBRANCHE

02 31 31 87 67

Produire de l'énergie sur mon exploitation : méthanisation et photovoltaïque

J'évalue l'intérêt d'un projet de méthanisation ou de production d'électricité sur mon exploitation.

1j : 28 octobre à LISIEUX

Peggy MALBRANCHE

02 31 31 87 67

Utiliser l'acupuncture sur mes chevaux - Initiation

Je découvre quelques points d'acupuncture pour agir dans des situations simples.

2j : 8 novembre et 14 janvier 2022 à

HEROUVILLE

Laurence FOS

02 31 70 25 33

AGENDA

Porte ouverte à l'antenne Chambre de Bayeux

10 septembre, de 9h à 17h,
à St Martin des Entrées

Venez rencontrer vos conseillers et élus, en rendez-vous individuels, sur la thématique de votre choix : appui juridique, conseil en bâtiment, culture, élevage, circuits courts, conseils réglementaires. Nous vous accueillons et répondons à toutes vos questions.

Contact : Aude Jourden
02 31 51 66 33



ALLEZ DROIT AU BUT, CHOISISSEZ LA BONNE ÉQUIPE

et faites confiance à une solution locale, simple et complète :



La solution internet des Chambres d'agriculture, pour enregistrer vos interventions parcellaires au quotidien, au bureau comme au champ.

Choisissez la formule qui vous convient

- Autonomie :

Vous gérez en ligne vous-même votre plan de fertilisation, votre cahier d'épandage et votre registre phytosanitaire

- Accompagné :

Vous bénéficiez d'une ou deux visites d'un conseiller spécialisé

- Clé en main :

A partir de vos notes, un conseiller spécialisé réalise pour vous votre plan de fertilisation, votre cahier d'épandage et votre registre phytosanitaire

Contact :

Aurélien Plomion

06 42 49 12 97

aurelien.plomion@normande.chambagri.fr



Chamb'Agri 14 est un mensuel édité par la Chambre d'agriculture du Calvados

Directeur de la publication : Jean-Yves Heurtin • Coordination : Philippe Le Panse • Mise en page : Cédric Skrzyniarsz

Chambre d'agriculture du Calvados, 6 avenue de Dubna - CS 90218 14209 Hérouville-St-Clair cédex

Tél. 02 31 70 25 25 • Web : normandie.chambres-agriculture.fr • Mél. chambre@calvados.chambagri.fr

Dépôt légal à parution - ISSN 1145-1270 • Crédits photos : Chambres d'agriculture, sauf mention contraire • Imprimerie Anquetil

